

Conseil de Développement du Pays de Lorient  
1, rue Fulvy  
56100 Lorient

Conseil de Développement du Pays de Lorient  
Conférence de presse – Présentation du point d'étape  
Mardi 13 octobre à 9h00  
1, rue Fulvy, Lorient

Constitué en association en février 2015, le Conseil de Développement du Pays de Lorient (CDPL) s'était alors donné 6 mois pour se mettre en état de marche. L'Assemblée générale du 6 octobre 2015 a été l'occasion de faire le point sur les premiers défis qui se présentent à lui :

- organiser son autonomie après avoir été hébergé par Audélor depuis 2002,
- clarifier son rôle,
- améliorer sa représentativité de la société civile
- obtenir la reconnaissance des élus,
- se faire connaître sur l'ensemble du Pays de Lorient : lancement des mardis du CDPL le 20/10/2015.

La conférence de presse sera l'occasion de vous présenter les actions en cours et à venir du Conseil de Développement, ainsi que les objectifs développés lors de l'assemblée générale.

Contact :

Solenn Bréhaut  
Animatrice du CDPL  
07 84 15 59 96

## SYNTHESE

Constitué en association en février 2015, le Conseil de Développement du Pays de Lorient (CDPL) s'était alors donné 6 mois pour se mettre en état de marche. L'Assemblée générale du 6 octobre 2015 a été l'occasion de faire le point sur les premiers défis qui se sont présentés à lui et de s'assurer que les adhérents partageaient les nouvelles orientations.

Le Conseil de développement du Pays de Lorient a démarré son activité en 2002, suite à la loi Voynet (1999). Sans structuration juridique, il était hébergé par Audélor jusqu'en 2015. Désormais indépendant, le CDPL a ses propres locaux et financements ; il vient de recruter son animatrice : Solenn Bréhaut.

Le CDPL a redéfini son rôle ainsi : Faciliter le dialogue entre les élus et la société civile, de manière à intégrer l'avis de la société civile dans la gouvernance locale.

Cela implique, d'une part, de construire un espace de réflexion et de proposition d'orientations nouvelles - à travers les 4 commissions et 4 groupes de travail pilotés par des membres bénévoles - et, d'autre part, d'obtenir la reconnaissance des élus – ce qui se concrétise avec la mise en place d'un comité de liaison et l'installation prochaine du comité unique de programmation, chargé de la gouvernance du contrat de partenariat Région-Europe-Pays de Lorient 2014-2020, dans lequel les représentants de la société civile siègeront à parité avec les élus.

Le CDPL rassemble aujourd'hui 90 personnes et structures actives, au sein de 4 collèges (associations, entreprises et partenaires sociaux, Institutions : organismes publics et para-publics, citoyens - un nouveau collège créé pour permettre aux particuliers de siéger au CDPL, sur simple demande d'adhésion à adresse au Conseil d'administration). Un des enjeux actuels est de représenter la diversité des habitants et acteurs du Pays de Lorient : diversité sociale, géographique, économique, démographique... Cela passera par le nombre de ses membres, leur diversité reflétant le territoire et par la mise en place de procédures de consultation large.

Pour mieux se faire connaître et motiver de nouvelles personnes, le CDPL lance « les mardis du CDPL », des rencontres ouvertes à tous, sur des sujets liés au développement économique, social et durable du Pays de Lorient, qui se tiendront le 3ème mardi de chaque mois, sur l'ensemble du territoire ; elles permettront de faire connaissance avec le CDPL et ses adhérents.

Premier « mardi du CDPL », le 20 octobre, de 18h30 à 20h30, à l'Océanis, à Ploemeur : le CDPL invite le Réseau Cohérence et l'association Nature et culture à présenter leurs outils pour la transition citoyenne : le Baromètre du développement durable des communes, l'agenda 21 du Citoyen et la caravane des transitions. La rencontre sera animée par Jean-Claude Pierre, à l'origine des deux associations, Fabrice Jaulin et Julian Pondaven.

## LE CONTEXTE

Le Conseil de développement du Pays de Lorient s'est constitué en 2002. Sa création fait suite à la loi Voynet (1999). Sans structuration juridique, il est hébergé par Audélor jusqu'en 2015.

Récemment, la loi NOTRe (7 août 2015) a apporté des avancées sur le rôle et la place des Conseils de développement ([article 88](#)). *Plus d'infos sur les textes de loi cités en annexe.*

Les Conseils de développement sont des instances de **démocratie participative** uniques en leur genre. **Ces assemblées, constituées de membres bénévoles représentant la société civile du territoire** avec une recherche de diversité, sont créées par les communautés urbaines, d'agglomération ou les pays en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Elles engagent leurs travaux sur saisine de la collectivité territoriale ou par auto saisine. Un président et souvent une équipe d'animation concourent à l'organisation des travaux du Conseil.

Forces de proposition, attachés à la **construction collective par le débat**, les Conseils de développement s'efforcent d'apporter une **expertise citoyenne** dans le contenu des politiques locales. Le fonctionnement des Conseils est très divers d'une structure à l'autre. La loi créant les Conseils de développement (loi Voynet de 1999) les légitime mais leur laisse la possibilité de s'organiser librement. C'est donc en s'appuyant sur le dynamisme et les capacités de dialogue de chaque Conseil que se définit l'organisation concrète de leur travail et les relations qu'ils établissent, d'une part, avec les responsables de communautés urbaines, d'agglomération et de pays, et d'autre part, avec le territoire et la population.

Une particularité locale : **le Pays de Lorient n'a pas de structure juridique** ; il est l'addition de Lorient Agglomération et de la Communauté de communes Bellevue-Blavet-Océan (CCBBO).

## ORGANISER SON AUTONOMIE APRES AVOIR ETE HEBERGE PAR AUDELOR DEPUIS 2002

**En février 2015, les membres du CDPL décident de se constituer en une association loi 1901**, qui rassemble rapidement **90 personnes et structures actives**, au sein de **4 collèges** :

- associations,
- entreprises et partenaires sociaux,
- Institutions : organismes publics et para-publics,
- citoyens (nouveau collège, créé pour permettre aux particuliers de siéger au CDPL, sans nécessairement représenter une structure)

L'association est subventionnée par la région Bretagne et Lorient Agglomération ; une demande est en cours auprès de la Communauté de Communes Bellevue Blavet Océan (CCBBO).

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, le CDPL a une animatrice à temps partiel - **Solenn Bréhaut** – et des bureaux indépendants 1 rue Fulvy.

## CLARIFIER SON ROLE

Le CDPL a redéfini son rôle ainsi : **Faciliter le dialogue entre les élus et la société civile, de manière à intégrer l'avis de la société civile dans la gouvernance locale.**

## CONSTRUIRE UN ESPACE DE REFLEXION ET DE PROPOSITION D'ORIENTATIONS NOUVELLES

Les membres du CDPL ont défini conjointement les thématiques de travail qu'ils souhaitent privilégier, certaines nouvelles, d'autres dans la continuité des travaux des commissions lancés au cours des années précédentes.

Les commissions ou groupes de travail sont **co-pilotés par des membres bénévoles**. Ils organisent des auditions de personnalités, experts et acteurs de terrains et produisent des avis et des propositions sur les politiques publiques suite à des saisines des élus ou des auto-saisines. Ils peuvent organiser des événements, conférences, rencontres.

### **Présentation des 4 commissions, des 4 groupes de travail et de leurs objectifs :**

**Commission Economie verte** : Commission créée en 2011, a produit un avis en 2013 et a rassemblé des entreprises liées à l'économie verte dans une Conférence Annuelle en 2014. Organiser la 2<sup>ème</sup> conférence de l'économie verte en 2015.

**Commission « contrat de partenariat Région-Europe-Pays de Lorient »** : Répondre à la nouvelle organisation de la politique contractuelle territoriale du Conseil régional qui rassemble en un contrat unique de programmation les fonds (2014-2020) dédiés au Pays de Lorient (fond régional et fonds européens)

**Commission Habitat et urbanisme (SCOT/PLH)** : Répondre à une saisine de Lorient agglo sur le SCOT et le PLH. Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur l'organisation de l'espace et d'urbanisme, l'habitat, la mobilité, l'aménagement commercial, l'environnement...Il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux dont le programme local de l'habitat (PLH).

**Commission Innovation sociale et numérique** : Anticiper pour que l'impact de la révolution numérique sur le Pays de Lorient soit favorable, porteur d'emplois et d'innovation sociale.

**Groupe de travail Maritimité** : Faire un état des lieux et valoriser les potentialités du pays de Lorient en termes de maritimité. Analyse des points forts et des points faibles.

**Groupe de travail Mobilité** : Mettre en place une réflexion sur la mobilité et les usagers, notamment les étudiants.

**Groupe de travail Démocratie et citoyenneté** : Améliorer les possibilités d'impliquer les citoyens au pays de Lorient.

**Groupe de travail Communication et animation** : Mise en place de nouveaux supports de communication et d'événements pour faire connaître le CDPL sur le territoire.

## OBTENIR LA RECONNAISSANCE DES ELUS

Un « **comité de liaison** » est créé au printemps 2015 ; il réunit des représentants du CDPL et des élus de Lorient agglomération. Des rencontres régulières doivent permettre d'échanger sur les projets en cours et d'élaborer les saisines lorsque Lorient Agglomération souhaite bénéficier de l'avis du CDPL.

Suite à la signature du contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Lorient 2014-2020, en juillet 2015, un **Comité Unique de Programmation** (CUP) se met en place (cf. annexes) ; il est l'organe de gestion du contrat dans lequel vont siéger 10 élus et 10 représentants de la société civile, membres du CDPL.

## AMELIORER SA REPRESENTATIVITE DE LA SOCIETE CIVILE

Un des enjeux actuels pour le CDPL est de **représenter la diversité des habitants et acteurs du Pays de Lorient** : diversité sociale, géographique, économique, démographique... Cela passe par le nombre de ses membres, leur diversité reflétant le territoire et/ou par la mise en place de procédures de consultation large.

## SE FAIRE CONNAITRE SUR L'ENSEMBLE DU PAYS DE LORIENT

Le CDPL souhaite **mobiliser les citoyens de tous horizons pour réfléchir ensemble**, construire des propositions, imaginer des pistes pour un développement harmonieux et durable du Pays de Lorient. Il est donc primordial qu'il se fasse connaître et arrive à intéresser de nouvelles personnes.

### LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Le CDPL revoit ses supports de communication : un nouveau logo vient d'être adopté, la plaquette et le site Internet sont en cours de réalisation (le site Internet actuel présente des défauts de mise à jour qui vont être résolus dans les jours à venir).

Le CDPL se lance aussi prochainement sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook.

### LES MARDIS DU CDPL

Le CDPL lance les « mardis du CDPL », des **rencontres ouvertes à tous**, sur des sujets liés au développement économique, social et durable du Pays de Lorient. Ils se tiennent **le 3ème mardi de chaque mois**, sur l'ensemble du territoire, et permettent de **faire connaissance avec le CDPL et ses adhérents**.

Le mardi **20 octobre**, de 18h30 à 20h30, à **l'Océanis, à Ploemeur** : le CDPL invite le Réseau Cohérence et l'association Nature et culture à présenter leurs outils pour la transition citoyenne: le Baromètre du développement durable des communes, l'agenda 21 du Citoyen et la caravane des transitions. La rencontre sera animée par Jean-Claude Pierre, à l'origine des deux associations, Fabrice Jaulin et Julian Pondaven. Plus d'infos en annexe.

## PRESENTATION DANS LES COMMUNES

Des communes invitent le CDPL à se présenter aux habitants : ainsi, le **vendredi 30 octobre, à 17h30**, le maire de **l'Île de Groix** organise une présentation du CDPL pour les Groisillons.

## LA 2EME CONFERENCE DE L'ECONOMIE VERTE

Le CDPL organise cette conférence **le 16 décembre**, à Lorient autour de deux interventions d'ANNE BRINGAULT, du Réseau Action Climat, qui présentera un retour de la COP 21, cinq jours après sa clôture.

## LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CDPL

- Mardi 20 octobre 2015, les Mardis du Conseil de Développement  
Autour du Réseau Cohérence et de l'association Nature et Culture  
de 18h30 à 20h30 à l'Océanis, à Ploemeur
- Mardi 17 novembre 2015, les Mardis du Conseil de Développement  
Thème et lieu à préciser
- Mercredi 16 décembre 2015, 2<sup>ème</sup> Conférence de l'Economie Verte : Retour sur la COP 21,  
avec Anne Bringault
- Mai 2016, Journée de la Citoyenneté, précisions à venir

## LA COORDINATION DU CDPL

Lors de l'assemblée plénière constituante du 2 février 2015, un nouveau bureau a été constitué.

- Président : Jean Verger, collègue citoyen
- Vice-présidente : Mathilde Jamier-Videcoq, collègue citoyen
- Vice-président : Gérard Darris, collègue citoyen
- Vice-président : David Cabedoce, collègue Institutions : organismes publics et para-publics
- Trésorière : Annie Fargeix, collègue entreprises et partenaires sociaux
- Secrétaire : Dominique Narbey, collègue associations.

Animatrice : Solenn Bréhaut

## ANNEXES

### LES TEXTES DE LOI

**Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (modifiée par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet) – NOR: INTX9400057L ; version consolidée au 01 janvier 2013**

TITRE II : De l'organisation et du développement des territoires : des agglomérations.

#### Article 23

Dans une aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centre comptent plus de 15 000 habitants, le ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, s'il en existe, et les communes de l'aire urbaine qui ne sont pas membres de ces établissements publics mais souhaitent s'associer au projet élaborent un projet d'agglomération. Ce projet détermine, d'une part, les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux du programme « Actions 21 » qui sont la traduction locale des engagements internationaux finalisés lors du sommet de Rio de Janeiro des 1er et 15 juin 1992 et, d'autre part, les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations. Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par des délibérations concordantes des communes et des groupements ci-dessus mentionnés. Le conseil de développement s'organise librement. Il est consulté sur l'élaboration du projet d'agglomération. Il peut être consulté sur toute question relative à l'agglomération, notamment sur l'aménagement et sur le développement de celle-ci.

#### La loi NOTRe

**L'article 88** apporte des avancées par rapport à l'ancien texte de la loi Voynet sur plusieurs points importants concernant le rôle et la place des Conseils de développement, notamment : diversification de leur composition, élargissement des missions, reconnaissance des capacités d'auto-saisine, clarification des relations avec l'intercommunalité qui "veille aux conditions du bon exercice des missions du Conseil", examen et mise en débat par l'assemblée intercommunale du rapport d'activité...

LES CONTRATS DE PARTENARIAT 2014-2020 DE LA REGION BRETAGNE

**Les contrats de partenariat permettent d'accompagner, pour la période 2014-2020, la mise en œuvre de la stratégie de développement des pays par la mobilisation de crédits européens, régionaux et territoriaux.** Ils formalisent les soutiens apportés à cette stratégie par la Région, mais également par l'Europe. Ils permettent ainsi d'articuler au mieux la mobilisation des différents fonds, en tenant compte des objectifs et spécificités de chacun d'entre eux. Une révision aura lieu en 2017. Elle pourra porter sur l'identification des axes et priorités de développement et permettre d'ajuster la gouvernance des contrats.

**Le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Lorient a été signé à Lorient en juillet dernier.**

Composé de trois volets, il va regrouper :

- Les crédits régionaux de la politique territoriale : 8 millions d'€ pour 2014-2016,
- Le Fonds européen de développement régional FEDER et le Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural FEADER / programme Leader : 1.4 millions d'€ pour 2014-2020,
- Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

**La gouvernance de ce contrat est assurée par le comité unique de programmation** ; il est chargé de mettre en œuvre la stratégie du territoire par l'examen des projets pouvant bénéficier d'un financement au titre des différents fonds territorialisés – régionaux ou européens.

Ce comité est organisé ainsi :

- Représentant(e)s élu(e)s : 10 membres (élus de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan et le conseiller régional référent pour le pays)
- Représentant(e)s privé(e)s : 10 membres issus du Conseil de développement
- Membres invités avec voix consultative:
  - Les conseillers régionaux domiciliés dans le pays
  - les conseillers départementaux désignés par le Président du Conseil départemental.

**Le Conseil de développement anime une commission « contrat de partenariat Région-Europe-Pays de Lorient »** pour faciliter le travail des représentants privés au comité unique de programmation et leur permettre de réunir les informations dont ils ont besoin pour se faire un avis personnel (avis d'experts, notamment).

Le Conseil de développement a lancé, en interne, un appel à candidature pour les représentants de la société civile au comité unique de programmation.

LES MARDIS DU CDPL :

Le CDPL lance les « mardis du CDPL », des **rencontres ouvertes à tous**, sur des sujets liés au développement économique, social et durable du Pays de Lorient. Ils se tiennent **le 3ème mardi de chaque mois**, sur l'ensemble du territoire, et permettent de **faire connaissance avec le CDPL et ses adhérents**.

**Le mardi 20 octobre, de 18h30 à 20h30, à l'Océanis, à Ploemeur : le CDPL invite le Réseau Cohérence et l'association Nature et culture à présenter leurs outils pour la transition citoyenne:** le Baromètre du développement durable des communes, l'agenda 21 du Citoyen et la caravane des transitions. La rencontre sera animée par Jean-Claude Pierre, à l'origine des deux associations, Fabrice Jaulin et Julian Pondaven.

**Cohérence: un réseau d'associations : De la promotion du développement durable et solidaire à la transition citoyenne**

Le réseau Cohérence regroupe plus d'une centaine de membres (associations d'agriculteurs, d'artisans, de consommateurs, de défenseurs de l'environnement et d'acteurs de la santé) en Bretagne. Il s'est fixé pour tâche essentielle, la promotion d'un développement durable et solidaire, c'est-à-dire d'une économie au service des hommes et de leur avenir dans un environnement préservé. Son action a été, en 2011 et en 2014, reconnue par le Trophée du développement durable breton. Le réseau siège au Ceser de Bretagne.

Créé en 1997, il a d'abord orienté son action sur la problématique de la qualité de l'eau et s'est fait connaître plus particulièrement par la promotion d'alternatives à l'agriculture intensive.

**Les Outils de la Transition Citoyenne**

Face au défi écologique et climatique, nos associations s'attachent à porter et valoriser des outils et des initiatives de transition. Ainsi le Réseau Cohérence a conçu le **Baromètre du développement durable des communes** (outil de dialogue entre élus, associations locales et citoyens), **l'agenda 21 du Citoyen** (mise en place d'un programme d'actions à l'échelle du foyer) **et la caravane des transitions** (soirées itinérantes pour échanger sur différents thèmes relatifs à la transition).

**Nature & Culture : la transition vers le développement durable et solidaire**

Créée en 1991, Nature & Culture est une association loi 1901 dont l'objet est la promotion d'un développement durable et solidaire à l'échelle de la Bretagne. L'association se veut avant tout force de proposition. Son action repose sur la pédagogie et la mise en avant d'alternatives crédibles s'appuyant sur des exemples concrets ouvrant la voie à la transition vers une économie humaniste.

Nature et Culture développe des outils et actions variés : **formation et sensibilisation** pour tous les publics ; **animation d'agendas 21** pour des communes, des entreprises, des particuliers ; outils participatifs **d'évaluation de politiques ou de projets au crible du développement durable** ; **événementiel** de promotion du développement durable ; **visites de terrain et voyages d'étude** en Europe pour aborder les thèmes de la gestion de l'eau, des méthodes agri-environnementales, économies d'énergie et énergies renouvelables, sociotopes et aménagement des espaces publics ; la **conception et édition de documents (collection « Terre d'avenir »)**.